



Partage de la rue
vu du guidon



Vélocipède = piéton rapide Célérifère = machine à courir...

Vélo
d'antan
=
assistance
à la marche





Vélo de course, pliant, à assistance électrique, cargo ...

Vélo d'aujourd'hui
= Bon alternatif à la voiture en ville



Cycliste = quelle place dans l'espace public?

Les piétons ont peur des cyclistes

- Rapides
- Silencieux
- Pas toujours respectueux des règles

Les cyclistes ont peur des piétons

- Distracts
- Imprévisibles
- Pas toujours respectueux des règles





Les automobilistes les acceptent ailleurs que sur la chaussée





Pour le piéton, le cycliste est-il vraiment « LE » problème?



Qui sait pourquoi les 4X4
ont des pare buffles en
ville?



Parents interviewés aux abords d'une école:

- Pourquoi vous gardez-vous sur le trottoir?
- Pour ne pas gêner les automobilistes (enquête B. Cordier)



Les aménageurs ne lui laissent parfois aucune place





**Oui mais...
les aménageurs
répondent que les élus
ont peur de prendre la
place à la voiture**



Photo Egis



Cherchez les erreurs





Principes à retenir

- ▶ **Compatibilité des vitesses moyennes en ville**
 - piéton 3/4 km/h, cycles 15/20; bus 15/18; véhicule motorisé 15/25
- ▶ **Modes actifs: mixte entre**
 - + rapide (axes structurants plutôt que maillage secondaire)
 - + court (en général tout droit)
 - + sûr
 - + agréable (bruit, environnement)
- ▶ **Le vélo relais de la marche et délestage du TC en HP**
- ▶ **Double sens cyclable: les cyclistes libèrent les trottoirs**
- ▶ **Zone 30, zone de rencontre: cyclistes sur la voirie**

Séparateur trottoir/piste/chaussée

- Trottoir interdit aux cyclistes >8 ans (code route):
 - _ pas de cheminement mixte hors aire piétonne/voie verte
- Largeur trottoir :
 - _ 1,80m (AFNOR)/1,40m
- Piste au niveau trottoir:
 - _ conflits piétons cyclistes
 - _ sauf PP surélevé
- Piste au niveau chaussée
- Entrée / sortie de piste



ne respecte pas la priorité ...



Analyse Certu: piste au niveau du trottoir (Nantes)

- Pertinent sur ouvrages d'art et coupures urbaines de longueur limitée
- A éviter en zone à forte pression piétonne: gêne entre usagers et perte de performance cyclable (ex arrêt de tramway) sauf si largeur confortable
- Matérialiser au sol séparation claire et continue (entrées et le long)
- A éviter sur des axes au linéaire élevé ou si 2 roues motorisés nombreux ou si risque de congestion élevé car risque d'usage détourné de l'aménagement par les deux roues motorisés.



Que fait-on des poubelles?
D'un parent+ enfant à pied?

En mobilité pas de changement
de comportement sans
message fort et visible= quelle
place je suis prêt à donner?





TOURS
guidon d'Or FUB 2013
pour son ancienne
Nationale 10 requalifiée



Aujourd'hui

Demain



FUB - Fédération française des Usagers de la Bicyclette
www.fubicy.org





Plan d'action des mobilités actives

- Modifs code de la route proposées par les usagers:
 - Sécuriser juridiquement la généralisation du 30km/h
 - Améliorer respect des cheminements
 - amende de classe 4 pour stationnement gênant sur trottoir/ aménagement cyclable, stationnement interdit 5 m en amont PP, amende classe 2 dans SAS...
 - Améliorer sécurité du cycliste:
 - circulation bord droit sauf obstacle latéral, giratoire...
- Chantiers à lancer:
 - Mixité piéton/ cycle; séparateurs d'espaces
 - Place des nouveaux engins d'aide à la mobilité
 - Proportionnalité des amendes
 - 1% modes actifs....